

Séance du 15 juin 2015

Le 15 juin 2015, à 20 h, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Armand NEU, maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 8 juin 2015.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	13

Membres présents :

Monsieur Armand NEU, Monsieur Raymond GROMCZYK, Monsieur Dominique FINKLER, Madame Laurence WOTHKE, Madame Marie-Jeanne SCHULLER, Monsieur Jean-Martin NEU, Monsieur Yvon PETIT, Monsieur Gilbert HOUTH, Madame Eliane STAEHLE, Madame Florence ZINS, Madame Laurette CHATILLON, Monsieur Gilles BOTZUNG, Monsieur Vincent DERR.

Monsieur Dominique FINKLER arrive à 21 h 15.

Membres absents excusés :

Madame Alexandra ESCHENBRENNER, Madame Sandrine BACH.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du PV de la réunion du 16 avril 2015
- 2) Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
- 3) Modifications budgétaires
- 4) Réhabilitation de la mairie : modification de la délibération du 16 avril 2015
- 5) Saisonniers
- 6) Transport scolaire
- 7) Périscolaire
- 8) Modification de la régie de recettes
- 9) Acquisition d'une piste de danse : modification de la délibération du 27 mars 2015
- 10) Jury criminel 2016
- 11) Adhésion à la Fédération Départementale des Maires de Moselle
- 12) Divers
 - a. Droit de Prémption Urbain

1. Approbation du PV de la réunion du 16 avril 2015

NOMENCLATURE ACTES : 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le PV de la réunion du 16 avril 2015 et propose de rajouter un point à l'ordre du jour « Acquisition d'un tracteur », afin de modifier la délibération prise le 16 avril 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'adopter le PV de la séance du 16 avril 2015 et de rajouter un point tel que proposé.

2. Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

NOMENCLATURE ACTE : 7.10 DIVERS

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 13 avril 2015 approuvant le budget principal incluant le maintien du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales au profit de la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 mai 2015 approuvant le maintien du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales au profit de la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche ;

Considérant la nécessité de maintenir les ressources nécessaires à la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche afin d'assurer le service aux communes (balayage de voirie, activités extra-scolaires, etc),

Considérant la possibilité de déroger à la répartition du reversement du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales entre les établissements publics de coopération intercommunale et leurs communes membres selon le régime dit « dérogatoire libre ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide le maintien du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales au profit de la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche .

3. Modifications budgétaires

NOMENCLATURE ACTES : 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES (B.P., D.M., C.A. ...)

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que les crédits votés au chapitre 20 et au chapitre 23 du budget primitif sont insuffisants pour régler les factures relatives aux licences du logiciel professionnel et aux travaux supplémentaires nécessaires sur le chantier de réfection de la rue de la Libération. Il propose donc de procéder à un virement de crédits à l'intérieur de la section de d'investissement.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au virement de crédits suivant :

Virement de crédits

CREDITS A OUVRIR				
Chap	Article	Objet	Opération	Montant
20	2051	Concessions et droits similaires	ONA	1 000.00
23	2313	Voirie diverses rues	10005	1 500.00
TOTAL				2 500.00
CREDITS A REDUIRE				
Chap	Article	Objet	Opération	Montant
020	020	Dépenses imprévues		2 500.00

4. Réhabilitation de la mairie : modification de la délibération du 16 avril 2015

NOMENCLATURE ACTE : 1.1 MARCHES PUBLICS

Monsieur le Maire fait savoir que le tableau des offres retenues sur lesquels les membres du conseil municipal se sont prononcés lors de la séance du 16 avril 2015 é comportait des erreurs de saisie.

Par ailleurs, le lot 7 a été modifié pour répondre aux normes de sécurité prévoyant une fenêtre de désenfumage, ce qui modifie le prix du marché. Quant au lot n° 17, les offres ont été examinées par la commission. Il invite donc le conseil à délibérer sur les montants corrigés et sur l'attribution du lot n° 17.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code des marchés publics,
Vu le rapport de Monsieur le Maire,

- décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à signer les marchés publics suivants :

Lot	Libellé	Entreprise	Commune	Montant en euros HT
1	VRD	DEHLINGER Thomas	SCHMITTVILLER	78 165.08
2	démolition - Gros-œuvre	Les fils de Ferdinand Beck	WIESVILLER	50 061.00
3	désamiantage	HANAU	BOUXWILLER	23 890.00
4	couverture-zinguerie	CCM	VOELLERDINGEN	20 250.00
5	bardage extérieur	CCM	VOELLERDINGEN	46 612.90
6	ravalement de façade	R.F.P.B.	THEDING	24 300.04
7	menuiseries ext alu	F.L.O.N. SAS	SAINT-AVOLD	63 288.05

8	menuiseries intérieures	PFIRSCH Robert et Fils	GROSBLIEDERSTROFF	23 981.32
9	serrurerie	EB SERRURERIE METALLERIE	GRIESBACH LE BASTBERG	12 099.65
10	plâtrerie - faux plafonds	HEHN FRERES	GROSBLIEDERSTROFF	43 400.00
11	chauffage gaz	SCHAEFER Nicolas SAS	PETIT-REDERCHING	15 000.00
12	sanitaire	SCHAEFER Nicolas SAS	PETIT-REDERCHING	19 000.00
13	électricité - VMC	STARCK ELECTRICITE	THEDING	56 000.00
14	chape - carrelage	PRINZ	SARREGUEMINES	30 774.69
15	peinture	PEINTURE BECKRICH	ROHRBACH-LES- BITCHE	14 388.63
17	meublier	JUNG Emile et Fils	ROHRBACH-LES- BITCHE	40 000.00
TOTAL				561 211.36

5. Saisonniers

NOMENCLATURE ACTE : 4.2 PERSONNELS CONTRACTUELS

Comme chaque année, le maire invite les conseillers à délibérer sur le recrutement de saisonniers pour prêter main forte au service technique.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent au fleurissement estival de la commune, il est nécessaire de recruter des agents contractuels

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

Le recrutement direct de six agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période estivale, à raison de 15 jours par agent.

Ces agents assureront des fonctions d'adjoints techniques pour une durée hebdomadaire de services de 35/35^{ème} ;

La rémunération des agents sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 1^{ère} classe ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents et est habilité à ce titre à conclure les contrats d'engagement selon les modalités précisées dans la délibération du 4 juin 2014.

6. Transport scolaire

NOMENCLATURE ACTE : 7.10 Divers

Suite à la demande de parents d'élèves, Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer sur le fonctionnement du transport scolaire, notamment l'opportunité de mettre en place un transport à la fin des cours du matin et au début des cours de l'après-midi, soit 4 trajets par jour.

Après en avoir largement débattu, le conseil municipal décide de réaliser un sondage auprès des parents d'élèves en précisant que la participation des familles reste fixée à 25 % et la participation de la commune est fixée à 75 % du coût du transport avec un plafond de 10 000 euros.

7. Périscolaire

NOMENCLATURE ACTE : 7.10 DIVERS

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Marie-Jeanne SCHULLER, adjointe déléguée aux affaires scolaires.

Madame SCHULLER fait un point sur les activités périscolaires passées et à venir. Elle souligne la difficulté pour la commune de trouver des activités et surtout des intervenants et des bénévoles pour encadrer les enfants.

Elle propose de récompenser l'action des bénévoles qui se sont dévoués toute l'année scolaire auprès des enfants de la commune, malgré les difficultés.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide à l'unanimité d'offrir un panier garni à chaque bénévole, en remerciement des services rendus à la collectivité,
- décide de maintenir les tarifs du restaurant scolaire et des activités périscolaires fixés par délibération du 19 novembre 2009 et du 3 juillet 2014, à savoir :

Restauration scolaire :

- Enfant : 5 €
- Adulte : 6,20 €

Activités périscolaires :

- 20 € / cycle pour le 1^{er} enfant
- 15 € / cycle pour le 2^{ème} enfant
- 10 € / cycle pour le 3^{ème} enfant et suivant

8. Modification de la régie de recettes

NOMENCLATURE ACTE : 6.4 AUTRES ACTES REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal dans sa délibération du 31 octobre 2012 et du 25 avril 2014 prise en application des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que les articles 2122-17 et L2122-19, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DECISION N° 2015-DEC-06

NOMENCLATURE ACTE : 7.10 Divers

Acte modificatif d'une régie de recettes, afin de la mettre en conformité avec la réglementation en vigueur en actualisant le montant du cautionnement du régisseur, selon les instructions données par la Recette des Finances de Sarreguemines.

9. Acquisition d'une piste de danse

NOMENCLATURE ACTE : 3.1 ACQUISITIONS

Par délibération du 27 mars, le conseil municipal avait décidé d'acquérir une piste de danse au prix de 12 000 euros H.T. et avait sollicité une subvention d'Etat.

Or, d'après le dernier devis réceptionné cet achat s'élève à 7 915 euros H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confirme l'acquisition d'une piste de danse au prix H.T. de 7 915 euros,
- Décide d'inscrire la dépense au budget primitif 2015,
- Sollicite une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur,
- S'engage à couvrir le montant de la dépense qui ne pourrait être couvert par les subventions par des fonds libres ou par un emprunt.

10. Formation du jury criminel 2016

NOMENCLATURE ACTES : 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

VU le code de procédure pénale et ensemble les textes relatifs à la formation du jury criminel ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015/DLP/1/126 en date du 31 mars 2015 fixant la répartition des jurés pour l'année 2016 en vue de la formation du jury criminel,

Considérant la population de la commune de Petit-Réderching,

Sur invitation de Monsieur le Maire, le conseil municipal procède au tirage au sort de trois noms sur la liste électorale.

Les personnes tirées au sort sur la liste électorale sont :

- CHALL Patrick, né le 02/01/1959 à Diemeringen (67), domicilié au lieu-dit Sannersroth à Petit-Réderching, ouvrier,
- CORDARY Jean Marie Pierre Gilbert, né le 30/10/1988 à Sarreguemines (57), domicilié 3 rue du Chef Cordary à Petit-Réderching, infirmier,
- HUBER René, serrurier, né le 15/02/1958 à Bitche (57), domicilié 20, rue de Strasbourg à Petit-Réderching, serrurier.

11. Adhésion à la Fédération Départementale des Maires de Moselle

NOMENCLATURE ACTE : 7.10 Divers

Monsieur le Maire propose au conseil d'adhérer à la Fédération Départementale des Maires de Moselle, afin de soutenir son action auprès des maires du département.

Le conseil, après délibération, décide d'adhérer à la Fédération Départementale des Maires de Moselle pour toute la durée du mandat.

12. Acquisition d'un tracteur

NOMENCLATURE ACTE : 3.1 ACQUISITIONS

Par délibération du 27 mars, le conseil municipal avait décidé d'acquérir un tracteur au prix estimatif de 31 000 euros H.T. et avait sollicité une subvention d'Etat.

Après étude des propositions, Monsieur le Maire soumet au conseil les devis répondant aux besoins du service technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre des établissements RUDOLPH, au prix de 33 600 euros H.T., soit 36 320 euros T.T.C., après déduction de la reprise de l'ancien tracteur,
- Décide d'inscrire la dépense de 36 320 € au budget primitif 2015,
- Sollicite une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur,
- S'engage à couvrir le montant de la dépense qui ne pourrait être couvert par les subventions par des fonds libres ou par un emprunt.

13. Divers

Droit de préemption urbain

NOMENCLATURE ACTE : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal dans sa délibération du 31 octobre 2012 et du 25 avril 2014 prise en application des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que les articles 2122-17 et L2122-19, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DECISION N° 2015-DEC-03

Nomenclature ACTES : 2.3. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Déclaration d'Intention d'Aliéner N° **DPU 05753515S0003** portant sur l'immeuble **sis section 2, parcelles 426 et 427**, 12, rue de la Libération et section 15 parcelle 20 « Trubach ».

DECISION N° 2015-DEC-04

Nomenclature ACTES : 2.3. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Déclaration d'Intention d'Aliéner N° **DPU 05753515S0004** portant sur l'immeuble **sis section 4, parcelle 202**, 14, rue Notre Dame.

DECISION N° 2015-DEC-05

NOMENCLATURE ACTES : 2.3. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Déclaration d'Intention d'Aliéner N° **DPU 05753515S0005** portant sur l'immeuble **sis section 3, parcelles 188/54 ET 190/54**.

Acquisition de mobilier

NOMENCLATURE ACTE : 3.1 ACQUISITIONS

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Marie-Jeanne SCHULLER. Madame SCHULLER informe le conseil que l'école maternelle souhaite acquérir du petit mobilier.

Stationnement

NOMENCLATURE ACTE : 6.1 POLICE MUNICIPALE

Monsieur Jean-Martin NEU signale le stationnement des camions sur le parking du cimetière. Monsieur le Maire propose de faire un courrier aux conducteurs, afin de les inciter à stationner leur véhicule sur le parking du Meyerhof.

Jeux intervillages

NOMENCLATURE ACTE : 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

Monsieur Dominique FINKLER précise que son arrivée tardive est due à sa participation à la réunion de préparation des jeux intervillages qui se dérouleront le 2 août 2015. Il fait un compte rendu de cette réunion et demande au conseil de réfléchir au budget consacré à cette manifestation.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été débattus, le maire lève la séance à 22 h 15.

Table des matières

Séance du 15 juin 2015	1
1. Approbation du PV de la réunion du 16 avril 2015.....	1
NOMENCLATURE ACTES : 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES.....	1
2. Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	2
3. Modifications budgétaires	2
NOMENCLATURE ACTES : 7.1 Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A.)	2
4. Réhabilitation de la mairie : modification de la délibération du 16 avril 2015	3
NOMENCLATURE ACTE : 1.1 Marchés publics	3
5. Saisonniers	4
NOMENCLATURE ACTE : 4.2 Personnels contractuels.....	4
6. Transport scolaire	5
7. Périscolaire.....	5
8. Modification de la régie de recettes.....	6
9. Acquisition d'une piste de danse	6
NOMENCLATURE ACTE : 3.1 Acquisitions	6
10. Formation du jury criminel 2014	6
Nomenclature actes : 9.1 Autres domaines de compétences des communes.....	6
11. Adhésion à la Fédération Départementale des Maires de Moselle	7
12. Acquisition d'un tracteur	7
NOMENCLATURE ACTE : 3.1 Acquisitions	7
13. Divers	7
Droit de préemption urbain.....	7
Nomenclature acte : droit de preemption urbain	7
Acquisition de mobilier	8
NOMENCLATURE ACTE : 3.1 Acquisitions	8
Stationnement	8
NOMENCLATURE ACTE : 6.1 Police municipale	8
Jeux intervillages.....	8
Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes	8

Suivent les signatures.

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Emargement</i>
<i>Mme BACH Sandrine</i>	
<i>M. BOTZUNG Gilles</i>	
<i>Mme CHATILLON Laurette</i>	
<i>M. DERR Vincent</i>	
<i>Mme ESCHENBRENNER Alexandra</i>	
<i>M. FINKLER Dominique</i>	
<i>M. GROMCZYK Raymond</i>	
<i>M. HOUTH Gilbert</i>	
<i>M. NEU Armand</i>	
<i>M. NEU Jean-Martin</i>	
<i>M. PETIT Yvon</i>	
<i>Mme SCHULLER Marie-Jeanne</i>	
<i>Mme STAEHLE Eliane</i>	
<i>Mme WOTHKE Laurence</i>	
<i>Mme ZINS Florence</i>	